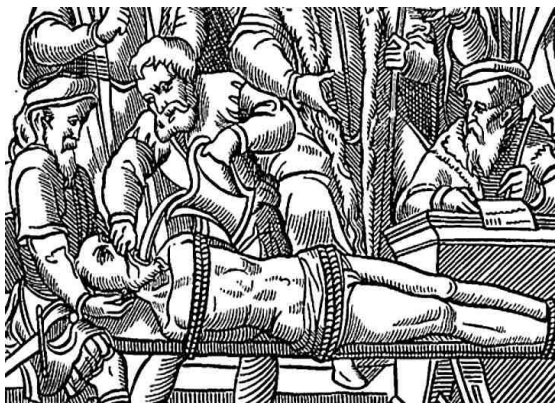


Meurtre par injection

13/07/2021



Les vaccinations obligatoires / forcées, une violation flagrante du code de Nuremberg.

En tant que nation, nous nous trouvons au bord du précipice de la tyrannie médicale, avec une supposée gouvernement proclamant le pouvoir de rendre obligatoire, ou de forcer les vaccinations sur le peuple, par un pouvoir ou un consentement non accordé par ledit peuple.

Lorsqu'un gouvernement tente de imposer des médicaments sur le peuple non consentantes (et leurs enfants les plus vulnérables) sans leur consentement, qu'est-ce qui les rend moins coupables que ceux qui ont été mis à mort par les procès de Nuremberg, pour expérimentation médicale contre le consentement ou la volonté de leurs participants, et pour des crimes commis contre l'humanité?

Comment oublier si vite!

Le procès de Nuremberg où 23 accusés, tous médecins, ont été accusés d'avoir participé aux horreurs de l'expérimentation humaine nazie (parti socialiste de gauche), sans le consentement des personnes expérimentées.

Le procès a duré huit mois, du 9 décembre 1946 au 20 août 1947. Sur les 23 accusés, cinq ont été acquittés, sept ont été condamnés à mort, et les autres ont été condamnés à des peines de prison allant de 10 ans à la prison à vie. Les condamnés à mort ont été pendus le 2 juin 1948 à la prison de Landsberg, en Bavière. Les dix points du code de Nuremberg en sont le résultat. Parmi ces dix points, les suivants sont les plus pertinents :

Code de Nuremberg : #1

Le consentement volontaire du sujet humain est absolument essentiel. Cela signifie que la personne concernée doit avoir la capacité juridique de donner son consentement, qu'elle doit être dans une situation telle qu'elle puisse exercer le libre choix, sans l'intervention d'aucun élément de force, de fraude, de tromperie, de contrainte, d'abus ou de toute autre forme de contrainte ou de coercition, et qu'elle doit avoir une connaissance et une compréhension suffisantes des éléments du sujet concerné pour lui permettre de prendre une décision éclairée.

Ce dernier élément exige qu'avant l'acceptation d'une décision positive par le sujet expérimental, celui-ci soit informé de la nature, de la durée et du but de l'expérience, de la méthode et des moyens par lesquels elle sera menée, de tous les inconvénients et dangers auxquels il est raisonnable de s'attendre, et des effets sur sa santé ou sa personne qui pourraient résulter de sa participation à l'expérience. Le devoir et la responsabilité de s'assurer de la qualité du consentement incombent à chaque individu qui initie, dirige ou participe à l'expérience. Il s'agit d'un devoir et d'une responsabilité personnels qui ne peuvent être délégués à un autre en toute impunité.

Code de Nuremberg : #5

Aucune expérience ne doit être menée lorsqu'il y a une raison préalable de croire que la mort ou une blessure invalidante se produira; sauf, peut-être, dans les expériences où les médecins expérimentateurs servent également de sujets.

Code de Nuremberg : #7

Des préparatifs appropriés doivent être faits et des installations adéquates doivent être fournies pour protéger le sujet expérimental contre toute possibilité, même lointaine, de blessure, d'invalidité ou de mort.

Code de Nuremberg : #9

Au cours de l'expérience, le sujet humain doit avoir la liberté de mettre fin à l'expérience s'il a atteint l'état physique ou mental où la poursuite de l'expérience lui semble impossible.

Code de Nuremberg : #10

Au cours de l'expérience, le scientifique responsable doit être prêt à mettre fin à l'expérience à n'importe quel stade, s'il a des raisons probables de croire, dans l'exercice de la bonne foi, de la compétence supérieure et du jugement prudent qui sont exigés de lui, que la poursuite de l'expérience risque d'entraîner une blessure, une incapacité ou la mort du sujet expérimental.

Voir : [Tyrannie](#)

Voir aussi : [Demasquer le masque](#)